



Le p'tit MOT-DIT!

Journal de l'Association pour la défense des droits sociaux de Gatineau

OCTOBRE 2013

Charte des valeurs ou charte des croyances québécoises? ...ou juste un maudit "show de boucane"?

- Coupures à l'aide sociale
- Hausse d'Hydro
- Taxe santé
- Frais de scolarité
- Plan Nord
- ...



Résumé du journal

Hydro-Québec: Détournement de mission!...2

TARGET : c'est nous la cible!.....2

Les élections municipales.....3

La Charte (la suite).....4-5

Sabra et Chatila. Nous n'oublierons jamais...6

À qui la ville?.....7

Les coupures à l'UQO.....8

Le gouvernement Marois s'est lancé il y a peu dans un chantier de définitions des « valeurs québécoises » dont le but annoncé est de renforcer la cohésion sociale, d'explicitier le contrat social et ainsi de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants. La polémique que cela suscite, et les premières répercussions sur la cohésion sociale, nous ont poussé à écrire cet article. Ainsi nous nous questionnerons sur cette fameuse Charte, qui pose pour valeurs québécoises : la primauté du français, l'égalité Femme-Homme, et la neutralité religieuse de l'État. Nous allons parcourir la Charte à travers divers angles qui peuvent apparaître non conventionnels mais qui pourtant peuvent amener à se questionner sur des problèmes peu discutés dans la sphère publique.

Partons du mot du ministre lors de la proposition gouvernementale de septembre 2013 qui stipule que : « Le gouvernement québécois croit qu'il s'agit là de la meilleure façon de répondre au pluralisme religieux dans un État moderne, soucieux de l'égalité de toutes et de tous afin de tisser ensemble, par-delà les différences religieuses, morales ou culturelles de toute personne, un lien civique fort. ».

Nous allons questionner si cette Charte répond au pluralisme religieux, parce que si c'était le cas cela signifierait qu'il constitue un problème pour la société. Nous questionnerons donc les fondements démocratiques de cette Charte, sur la légitimité de l'État à affirmer ces valeurs. Nous pousserons la réflexion sur la distinction entre la neutralité religieuse et la laïcité, et ainsi se questionner sur pourquoi pas une Charte de la laïcité ?

L'annonce de ces valeurs québécoises repose-elle sur un processus démocratique ? Sont-elles représentatives de la société québécoise actuelle ?

(1) Processus démocratique

Se questionner sur la provenance de ces valeurs érigées comme « LES VALEURS QUEBÉCOISES » relève, selon nous, de notre devoir de citoyen. Qui a réellement participé à la réflexion de ces valeurs (censées représenter l'ensemble de la société québécoise) ? Pour notre part, nous n'avons jamais entendu parler de processus de consultation publique, ni citoyenne, d'aucun appel à participation et encore moins d'un référendum, mis à part un

semblant de consultation publique en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. Pourtant, qui est mieux placé que le peuple pour définir ses propres valeurs ? Surement pas ces hauts dirigeants, qui vivent une toute autre réalité. Le caractère anti-démocratique de cette proposition de Charte apparaît ici évident, aussi bien dans le fond que dans la forme. Parce que, dans les faits, les « valeurs » qu'on veut identifier ici ne sont pas celles de la « société », qui par définition se déterminent d'elles-mêmes par leur acceptation tacite de la population. Les valeurs qu'on vise à décrire dans cette Charte sont celles de l'État québécois. Cette fois, par définition, un État qui adopte des « valeurs » qui visent le domaine social et qui les imposera donc à la société par la loi, se rapproche plus du totalitarisme que d'une démocratie. Alors bien évidemment, cette proposition de Charte n'est par définition qu'une proposition, cependant elle guide les débats actuels et les ferme à l'émergence d'autres valeurs.

(suite aux pages 4 et 5)

HYDRO-QUÉBEC : DÉTOURNEMENT DE MISSION!

La mission première de la société d'État Hydro Québec devrait être de garantir l'accès à l'électricité à tous les QuébécoisEs. En fait, cela l'était à l'origine, mais avec les réformes successives, on tend à faire d'Hydro-Québec une business... la nomination de Pierre-Karl Péladeau (empire Québecor) à titre de président du Conseil d'administration d'Hydro confirme cette orientation. Avec la hausse de 6% que demande Hydro-Québec pour l'an prochain, nous constatons aujourd'hui que le gouvernement semble vouloir utiliser Hydro-Québec comme une vache à lait, sans se soucier des impacts concrets sur les finances déjà serrées des ménages. On estime que cela représenterait 50\$ à 200\$ de plus par année pour les consommateurs, selon la taille du logement.



C'est ainsi que le gouvernement du parti québécois souhaite mettre fin au contrat social qui le liait avec les QuébécoisEs, en dégelant le tarif du bloc patrimonial à partir du 1 janvier 2014. En bref, le bloc patrimonial, c'est une certaine partie de la production d'électricité qui est réservée à la population du Québec (qui ne peut être

vendu à l'extérieur du Québec), à un prix moins élevé que le tarif « normal », qui était gelé, donc qui n'augmentait pas d'année en année. Bien que ce bloc ne répond plus à la demande d'électricité de la population, il était un rempart aux augmentations continues des tarifs d'électricité. S'il faut le rappeler, le PQ c'était « engagé » avant les élections à ne pas augmenter les tarifs du bloc patrimonial... une autre promesse électorale rompue! Pourtant, en 2011, Hydro-Québec avait déjà fait des profits de 2,6 milliards de dollars... et effectué plus de 50 000 débranchements de services auprès de ménages incapables de joindre les deux bouts. L'augmentation annoncée laisse entrevoir un avenir encore plus sombre à ce titre...

Éloi Bureau

TARGET : LA CIBLE, C'EST NOUS!

Difficile de ne pas être au courant : Facebook, pub télé, etc. Target ouvre ses portes le 18 octobre à Gatineau. L'entreprise a utilisé un fin stratagème (légal depuis 2003 lorsque le gouvernement libéral a modifié le Code du travail du Québec pour avantager le patronat) afin de faire des économies sur le dos des travailleuses. Plutôt que d'acquérir la compagnie Zellers, elle s'est contentée d'« acheter » les différents baux de location d'espace commercial. On ferme les portes des Zellers en congédiant toutes les employées, en leur disant: « postulez sur les emplois qui seront disponibles chez Target dans quelques mois, qui sait, on vous engagera peut-être! »

« Target » nos conditions de travail

Outre les délais sans revenus et les incertitudes, Target se débarrasse ainsi des établissements syndiqués et remet les conditions salariales à zéro. Exit le 2 ou 3 \$ de plus que certaines travailleuses avaient acquis après plusieurs années de

labour chez Zellers. Exit aussi les horaires réguliers, au nom de la « flexibilité », que Target dit tant à l'avantage des travailleuses que de l'entreprise. Mon œil! Ça me fait penser à McDo qui affirme donner des conditions de travail avantageuses. Il y a des limites à prendre le monde pour des caves.



Wal Mart, Target, IKEA, McDo et cie, même combat. Délocalisation de la production, flexibilité, antisindicalisation, non-respect des droits, conditions de travail et salariales terribles. Par surprenant que leurs prix

soient ci-bas... nous en payons nous-mêmes le prix socialement parlant. Et il ne s'agit pas ici de culpabiliser les gens qui fréquentent c'est établissement. On y va tous et toutes au Wal-Mart pis au McDo, et il y a pas grand monde qui peuvent se permettre économiquement de tout acheter local-bio machin fait à la main. Mais entre le cliché « grano-hippie » et le consommateur écervelé, heureux pendant deux jours d'avoir économisé 2,50\$ sur son papier de toilette, il y a de la place pour la nuance... et l'action!

En matière de contestation, il y a toute une gamme de possibles, allant de l'envoi de courriels au blocage physique des établissements. Organisons-nous afin qu'ils sachent que leur modèle d'entreprise ultra-capitaliste n'est pas le bienvenue ici!

Éloi Bureau

SI LES ÉLECTIONS POUVAIENT CHANGER LE SYSTÈME, ELLES SERAIENT ILLÉGALES!

Comme vous le savez peut-être, le temps des élections est arrivé dans chacune des municipalités du Québec, dont à Gatineau. Les candidats et candidates aux différents postes en jeu font des promesses à la population afin d'être élu-e-s et les médias aiment nous rappeler que nous vivons un grand moment de démocratie populaire, que le choix n'appartient qu'à nous de voter pour la personne que nous considérons la meilleure pour nous représenter, pour nous diriger... car il est bien là notre choix. Dans une démocratie représentative, des personnes sont élues par la population afin de prendre des décisions au nom de celle-ci et non pour appliquer des mandats adoptés collectivement par la population. Il y a donc une infime minorité qui gouverne et une vaste majorité qui est gouvernée. Par définition, gouverner veut dire diriger, dominer, ordonner. En bref, c'est un peu comme si on nous demandait de voter pour la personne qui décidera à notre place pour les quatre prochaines années, sans que l'on puisse dire à cette personne ce que nous voulons qu'elle prenne comme décision et surtout, sans pouvoir la renvoyer si nous considérons qu'elle fait une mauvaise « job ».

Contrairement à la démocratie représentative qui accorde des pouvoirs sans possibilité de destitution, la démocratie directe qui s'exerce dans certains groupes populaires et d'autres organisations étudiantes ou syndicales ne prévoit pas de donner des pouvoirs, mais bien de les délégué-e-s jusqu'à décision collective contraire. En effet, la démocratie directe implique que les personnes élues ne sont pas là pour décider à la place du groupe, mais pour mener à bien les mandats choisis collectivement par des personnes qui peuvent, non seulement participer, mais bien décider. C'est une différence fondamentale entre la démocratie « officielle » et la démocratie populaire. Rendu là, on a un choix à faire : se soumettre à cette démocratie corrompue et antidémocratique ou encore, tenter

d'exercer une vraie démocratie à l'extérieur des instances officielles...mais ça, ça ne peut pas se faire en mettant un bulletin de vote dans une boîte à toute les 4 ans.

Autre point important concernant l'élection municipale à Gatineau, le discours dominant dans le cadre de cette élection est celui du développement économique. Ce dont les candidats et candidates parlent en disant cela, c'est que des entreprises ou des promoteurs immobiliers pourront recevoir des exemptions de taxes et des subventions afin de les inciter à venir s'installer ou à rester sur le territoire de la ville de Gatineau... tout ça, à partir de notre argent collectif bien sûr. Par la suite, on nous chante la chanson selon laquelle les fonds municipaux sont manquants pour assurer les services de la ville ou les fonds de pension de ses employé-e-s... chanson qui sera la justification à la tarification, la coupure de service ou la hausse de taxe pour la population en générale. Cette manière de voir les instances politiques comme des centres de développement économique relève de la logique néolibérale qui veut que les fonds publics s'assurent du bon fonctionnement de l'économie, pour une infime minorité de la population. C'est un détournement dégueulasse du politique au profit de l'économie, mais on nous présente cela comme étant tout à fait normal et chaque personne candidate tentera de se présenter comme celle qui donnera le plus. Comme le disait Pierre Lefebvre lors d'un discours en 2012, « ...le politique, c'est la question des fins, c'est où est-ce qu'on va, qu'est-ce qu'on fait, avec qui, pourquoi. L'économie c'est le contraire d'une fin, c'est un moyen. Parler d'économie comme si c'était une fin en soi, c'est la pire perversion du discours politique. ». En bref, l'État et ses différentes instances devraient, même dans une démocratie représentative et bourgeoise comme la nôtre, s'établir en régulateur de l'économie en s'assurant que celle-ci serve les intérêts collectifs. Au contraire,

le discours dominant des candidates et candidats, bien que caché derrière des belles phrases qui vante la « vitalité économique » ou la « prospérité de la ville », est à l'effet que la population doit se mettre au service de l'économie... et que par la suite, on verra comment on pourra mettre celle-ci aux services des intérêts collectifs... peut-être... lors d'une prochaine campagne électorale.



À l'élection du 3 novembre prochain, les personnes qui dirigeront Gatineau pour les 4 prochaines années seront élues, sans possibilité de renvoi par la population. On pourrait donc voir les bulletins de vote comme des chèques en blanc donner à ces personnes qui ne remettent jamais en question les causes fondamentales de la pauvreté et de l'exploitation dans notre société. Elles ne veulent pas changer le système dans lequel nous vivons ou survivons, elles veulent seulement le faire « rouler », avec toutes les conséquences désastreuses sur les conditions de vie de la population que cela engendre. Donc, si vous trouvez intéressant de donner votre confiance aveugle à des personnes qui ont un désir de nous gouverner, lâchez-vous lousse en participant au cirque électoral. Si au contraire, vous croyez que la démocratie ne peut s'exercer que lorsque que tous et toutes ont un droit de parole, de proposition et de vote, la non-participation à ce cirque est une première étape. L'implication dans des groupes populaires, des associations étudiantes ou des syndicats de votre choix peut en être une deuxième. Sur ce, bonne saison des élections antidémocratique!

David Clément

LA CHARTE...LA SUITE

(2) Légitimité de l'État à s'immiscer dans ces domaines

Placer le pluralisme religieux comme un problème, nous amène à nous interroger sur le fondement de cette affirmation. Ce questionnement est fondamental, parce que si le pluralisme n'est pas un problème dans la société actuelle, pourquoi perdre son temps à la résolution d'un « non problème » alors que l'on sait tous qu'il y a tant à faire.

On s'interroge ici sur les fonctions données à l'État ? Dans une perspective libérale de la démocratie, l'État n'a pas à s'ingérer dans ce qui relève du domaine privé ni dans ce qui ne correspond pas à un besoin d'intérêt public. Aussi au niveau de la Charte, la caractérisation du pluralisme religieux comme problématique ou pas, est essentielle. L'ingérence de l'État ne serait pas identique. Dans un des cas, l'ingérence serait d'ordre du domaine privé (l'État légiférant sur la vie privée de ses citoyens) et dans l'autre cas, l'ingérence serait double : sur la vie privée de ses citoyens mais également sur le fait de prioriser des actions politiques qui s'appuient sur de « l'anticipation de problèmes » plutôt que sur « la résolution de problèmes actuels ». Toutefois, cette Charte pourrait trouver légitimité, au sein d'une perspective nationaliste de la démocratie, qui ferait valoir que se doter de valeurs communes afin de faire Nation et de se garder de potentiels conflits liés à la pluralité religieuse (par exemple) est tout à fait légitime.

(3) Rôle du citoyen

« Le port de signes ostentatoires revêt en soi un aspect de prosélytisme passif ou silencieux qui apparaît incompatible avec la neutralité de l'État, le bon fonctionnement de ses institutions et leur caractère laïque. Indépendamment du comportement de la personne, un tel signe à caractère religieux est susceptible de soulever un doute sur le fait que l'État est neutre et apparaît neutre ».

Ce qui nous saute aux yeux à la lecture de cet extrait est le rôle que l'Etat donne à ses citoyens. L'État pose comme normal de ne pas douter de l'Etat et de ses représentants, surtout si ils ne portent plus de signes ostentatoires religieux. C'est bien connu- Ce qui n'est pas visible n'existe pas, en d'autre terme seuls ceux qui portent une crête sur la tête, écoutent du PUNK, genre ! Si on extrapole à d'autres domaines que le seul religieux, cela impliquerait donc pour le citoyen québécois d'oublier tout ce qui a rapport avec la Commission Charbonneau, les abus policiers... Nous pensons pourtant qu'une

vigilance citoyenne permanente est salutaire pour la société afin de prévenir toutes dérives insidieuses du pouvoir.

(4) Séparation des pouvoirs de l'État

Donc en quoi consiste la proposition du gouvernement ? Notre compréhension des choses est la suivante : la Charte sort l'institution « religion » de l'État, à travers la neutralité religieuse en venant délimiter, encadrer et interpréter cette neutralité. Mais alors considérant l'ingérence (abordée plus haut) comme le fait de s'immiscer dans un domaine qui n'est pas le sien, on est en droit de se questionner sur le respect de la séparation des pouvoirs (Montesquieu, Locke). Étant entendu que d'après ces penseurs, en démocratie la séparation des pouvoirs implique qu'il y ait un pouvoir exécutif, un pouvoir judiciaire et un pour le législatif. Il est prévu que l'interprétation des lois soit du ressort de la justice et non du législatif. En effet le pouvoir judiciaire a pour rôle le contrôle de l'application des lois et de sanctionner leur non-respect. Pour prendre leurs décisions, les magistrats s'appuient sur les textes de lois et sur les précédentes interprétations de ceux-ci (jurisprudence). Fonctionner ainsi implique que la justice est en avance sur la législation, dans le sens où elle se sert de ce qui est écrit mais elle a la pouvoir de faire du cas par cas et d'être le reflet des mœurs actuelles. Et lorsque la jurisprudence devient trop importante à telle point qu'elle nous apparaît comme normale et qu'il n'y a plus lieu de statuer dessus, il est du devoir du pouvoir législatif d'accompagner cette évolution des mœurs et donc de légaliser ces pratiques par des lois. A titre d'exemple, prenons la jurisprudence créée par l'arrêt Morgentaler (1988) pour le « droit à l'avortement ». Avant cette décision de justice, il n'était pas permis de procéder à des avortements. Pourtant, ce docteur, par ses actions en justice, a instauré une réflexion aboutissant ainsi à une dépénalisation de l'acte. Aussi à travers ce projet de Charte, on s'interroge justement sur l'intrusion du pouvoir législatif dans l'interprétation de la loi. En effet, cette Charte vient encadrer des droits existants déjà dans la Charte canadienne (1982) et québécoise (1986) des droits et libertés....), et mis en place sous un gouvernement qui n'était pas le leur. Pour nous, ils se permettent en partie de venir interpréter une loi déjà existante sans se fonder forcément sur la jurisprudence.

(5) Réflexion collective – discussions sur les valeurs

Autorisons-nous à imaginer les valeurs qui seraient ressorties d'une réflexion collective :

peut-être que la multiculturalité aurait pris le pas sur la volonté d'acculturation ; aussi les événements de la grève étudiante de 2012 auraient pu faire ressortir des valeurs allant vers une éducation accessible à tous ; mais encore une volonté de transparence et d'incorruptibilité aurait pu ressortir de l'actualité de la Commission Charbonneau ; enfin, les différentes catastrophes environnementales traversées ces derniers mois auraient pu être motrices d'une affirmation d'un principe de précaution environnementale . Ainsi, un exercice collectif préalable aurait sans nul doute crédité la Charte de légitimité et l'aurait également orienté sur d'autres valeurs, plus représentatives des préoccupations québécoises.

Concernant la primauté du français, valeur érigée et pourtant non pointée dans les débats actuels sur la Charte, nous nous devons également de la questionner. Messieurs les Nationalistes, affirmer la francophonie comme la réalité de la société québécoise est tout de même réducteur !! D'une part, c'est renier votre propre histoire : il y a toujours eu des niches anglophones au Québec (tout comme il existe des franco-ontariens en Ontario) et d'autre part c'est omettre certaines caractéristiques enviées du Québec à l'international, à savoir : sa multiculturalité, sa renommée de bonne terre d'immigration. Aussi, la non reconnaissance de ce fait par la mise en valeur de la Francophonie seule est une entorse à l'Histoire et n'est pas représentative de l'ensemble des québécois. Cette vision privilégie le rapport Etat-collectivité (tronquée) au rapport Etat-citoyen et ce, au dépend de certains individus-citoyens (considérés comme minorité). Pourquoi un tel parti-pris ? On ne nie pas que la francophonie a été une valeur fondamentale dans la construction du Québec, et de ce fait qu'elle incarne une certaine réalité. Mais le présent ne doit pas être passé sous silence, nous devons reconnaître l'historicité de la société québécoise depuis plusieurs décennies et donc admettre l'immigration comme faisant partie de son histoire. Et de ses valeurs ?

Un regard sur la sémantique utilisée dans le discours des Nationalistes conforte cette volonté d'occulter l'Histoire. Vous qualifier le Québec comme « État moderne ». Alors oui, cela peut sembler mélioratif et viable, mais sérieusement, ne pensez-vous pas qu'on est rentré dans une ère post-moderne ? Si l'État se voit encore dans l'ère moderne, on ne peut que noter son caractère historiquement dépassé, aux couleurs conservatrices.

LA CHARTE...LA FIN!

Cependant nous n'avons pas encore abordé un des éléments essentiels et des plus discutés de cette Charte qui est la volonté de neutralité religieuse de l'État, qui s'assimile fortement à la laïcité. Ainsi le prochain point portera sur la non volonté d'utiliser ce concept.

Pourquoi ne pas faire une Charte de la Laïcité ?

Considérant la laïcité comme le principe de séparation des pouvoirs entre l'État et la religion et de ce fait qui induit la neutralité de l'État (au regard des différentes confessions religieuses), on est en droit de se questionner sur le fait de ne pas vouloir l'appeler tout simplement Charte de la laïcité ? Cette notion étant plus utilisée que celle de neutralité religieuse de l'Etat.

La laïcité ne date pas d'hier : en France, elle est apparue sous la révolution dans le but de se préserver de la mainmise de l'église catholique sur l'État. Cette volonté de séparation des pouvoirs entre l'État et l'Église était nécessaire pour passer à une république démocratique. Cette forme de laïcité fait partie des valeurs françaises et n'a aucun lien avec l'immigration croissante, la montée de l'islamophobie, etc. Malgré tout, la forme qu'elle revêt aujourd'hui en France, devient questionnable : la laïcité n'est plus là pour asseoir la république et la faire se perpétuer, elle relève plutôt d'une volonté de nationalisme, une forme de repli sur soi dans la quête d'une préservation de l'identité française, tout à fait illusoire. N'oublions pas que la France aussi, est une terre d'immigration historique.

Moins connu mais tout aussi étonnant, la Turquie a développé une autre forme de laïcité (officiellement 1937 mais en préparation depuis les années 20 (fin de la guerre d'indépendance)), et ce, avec la volonté d'instaurer un nouveau régime. Mais ici, plutôt qu'une séparation de la religion et de l'État, la laïcité a pris une forme de mise sous tutelle de la religion par l'État (L'État finançant un seul culte (sunnite) à partir de l'ensemble des impôts de la population ; la religion est spécifiée sur la carte d'identité, etc.). Cette forme de Laïcité peut donc sembler illusoire, voire contradictoire : d'un côté, on prône la séparation des pouvoirs Religion-État, mais en parallèle l'État continu de financer une « religion d'État ». D'un autre côté, pour un pays musulman, la laïcité a amené l'interdiction du port du voile au sein des institutions étatiques (de la fonction ministérielle jusque dans les universités). Ainsi la laïcité donne lieu à plusieurs réalités, qui questionnent la cohérence de ce concept tant elles sont distinctes.

Introduire la laïcité au Québec, telle que conçue historiquement en France et en Turquie nous amènerait à remettre en question le régime de gouvernance actuel du Québec. Or, nous sommes au sein d'une monarchie constitutionnelle, sous commandement de la Reine d'Angleterre, dont la loi sur les titres royaux fixe la forme des titres pour le Canada comme suit : « Elizabeth Deux, par la grâce de Dieu Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi. » (L.R.C. (1985), ch. R-12). Afficher la neutralité religieuse est donc assez ironique dans un pays gouverné par « la grâce de Dieu et le défenseur de la Foi » (chrétienne !!!).

Réellement prôner une laïcité, et donc rompre complètement avec la religion signifierait que les Québécois devraient s'émanciper de la monarchie (et pourtant nous ne faisons pas ici de publicité pour la laïcité !!).

Pour continuer à pointer ce refus d'utiliser le terme Laïcité, qui impliquerait une réelle séparation de l'Église et de l'État, notre « Québec moderne » refuse de renoncer à son « héritage culturel » historique » (À ce titre, le crucifix de l'Assemblée nationale et la croix du mont Royal, seraient préservés.). Étonnant comme seuls des éléments historiques de la religion catholique peuvent se revendiquer comme patrimoine québécois. Nous semble que les amérindiens font partis intégrantes de l'histoire du Québec, de même que la population issue des politiques d'immigration envers les victimes d'abus de pouvoirs étatiques (Haïti, Chili, Uruguay, Mexique, etc). Nier cette partie de l'histoire, c'est apposer une date à l'histoire, de manière unilatérale et arbitraire.

Éléments de conclusion

Tout cet exercice de réflexion autour de la Charte, de ses fondements, des valeurs mis en avant, etc. nous amène à nous questionner sur ce faux besoin de neutralité religieuse au Québec. Les raisons que nous pouvons avancer ne resteraient que pures suppositions (stratégie politique, peur de l'islam, volonté d'acculturation religieuse, etc). On a montré historiquement les fondements de la laïcité dans deux contextes différents (France-Turquie). Nous ne pouvons que constater qu'au Québec, cette volonté de neutralité religieuse rompt avec le schéma identifié précédemment, où la laïcité marque un point de rupture pour la mise en place d'un nouveau régime. Au Québec, quelle est la fonction de cette neutralité religieuse ? Est-ce une fin en soi, ou un moyen ? Est-ce vraiment une valeur ? Nous pouvons admettre comme

valeur que nous ne voulons pas de prosélytisme au sein des institutions publiques. Mais alors la question serait de savoir si le port de signes religieux ostentatoires constitue du prosélytisme ! De plus, pour aller plus loin, mais pour faire court sur ce débat, nous pourrions admettre différentes interprétations de la neutralité religieuse. En effet, une image de neutralité ne garantit en rien qu'elle soit effective. Le but affiché derrière cette neutralité est l'égalité de traitement, indépendamment des confessions religieuses de chacun, et est donc un objectif de justice. Mais la justice pourrait à contrario s'atteindre par l'affirmation religieuse plutôt que par le fait de cacher son appartenance, non ? Afficher son appartenance religieuse nous forcerait à démontrer notre impartialité et non plus à la considérer comme acquise. Prenons l'exemple d'un juge qui aurait à statuer sur un cas impliquant une personne n'ayant pas la même appartenance religieuse. Sans signe d'appartenance, la décision judiciaire ne serait plus contestable sur la base de discrimination religieuse. Mais alors quel recours aura-t-on lorsque cela se présentera ?

Nonobstant, ce n'est parce que la volonté de neutralité religieuse de l'État se révèle sans fondement, qu'elle n'induirait pas des répercussions réelles. Adopter cette Charte aurait de fortes répercussions. Nous en soulèverons ici deux cas : la cohésion sociale et l'égalité. Concernant le lien social entre les québécois, force est de constater que depuis l'annonce de la Charte, la population s'est effectivement divisée. De plus l'existence de cette Charte pourra selon nous, renforcer la discrimination envers certaines catégories de citoyens (dont les femmes (voilées)), principalement ceux qui refuseront de se plier à la règle. Au niveau de l'égalité voulue, il est certes facile de porter un pendentif en croix pour un chrétien, mais il l'est moins de se fabriquer une kippa de poche pour les juifs (d'ailleurs avis aux futurs entrepreneurs : un filon à exploiter !). Il est évident que pour certaines religions les signes distinctifs sont moins ostentatoires. Les croyants ne sont donc pas sur le même pied d'égalité face à la Charte.

A titre de conclusion, nous tenons à préciser qu'en tant qu'auteur, ce n'est pas parce qu'on critique la discrimination religieuse que nous adhérons à l'idée de religion.

Amandine Cochard et Elodie Plassin

SABRA ET CHATILA.

NOUS N'OUBLIERONS JAMAIS.

Devant la montagne d'informations commémorant les événements du 11 septembre 2001, à New York, je me suis demandé s'il me restait un seul mot pour écrire une lettre sur un autre drame sans offenser qui que ce soit ou, plus simplement, sans qu'elle ne passe inaperçue. Je parle des massacres de Sabra et Chatila, deux camps de réfugiés (es) palestiniens au Liban. Là, le 16 septembre 1982, il n'y avait pas de gigantesques tours, seulement des cabanes à ras de sol; il n'y a pas eu d'attentats spectaculaires, seulement des meurtres crapuleux commis dans l'ombre par des criminels des phalanges libanaises, commandés par le général israélien A. Sharon. Aujourd'hui ces victimes paraissent si insignifiantes, comparativement à celles des tours du WTC, que j'ai l'impression de vouloir émouvoir le public avec la mort d'une mouche. J'ai donc décidé de le faire, je parle d'émouvoir le public avec la mort d'une mouche, en partageant avec lui le récit de la mort d'une mouche dont l'auteur, Marguerite Duras, fut témoin et osa décrire dans son livre "Écrire". Voici des extraits de ce texte :

«...Ce jour-là...j'ai vu et entendu à ras du mur...les dernières minutes de la vie d'une mouche ordinaire...Je n'avais jamais pensé aux mouches jusque-là, sauf sans doute pour les maudire. Comme vous...Je me suis approchée pour la regarder mourir.
...Elle voulait échapper au mur...Elle se débattait...Ça a peut-être duré entre dix et quinze minutes et puis ça s'est arrêté. La vie avait dû s'arrêter...

...Je suis encore restée là à la regarder, dans l'espoir qu'elle allait recommencer à espérer, à vivre...Je ne sais plus la fin. Sans doute la mouche, à bout de forces, est-elle tombée...une mouche était morte là à trois heures vingt...

...La mort d'une mouche, c'est la mort. C'est la mort en marche vers une certaine fin du monde...On voit mourir un chien, on voit mourir un cheval, et on dit quelque chose, par exemple, pauvre bête...mais qu'une mouche meure, on ne dit rien, on ne consigne pas, rien.

...Maintenant c'est écrit...Ça lui donnait une importance d'ordre général, disons une place précise dans la carte générale de la vie sur terre...Cette précision de l'heure à laquelle elle était morte faisait que la mouche avait eu des funérailles secrètes. Vingt ans après sa mort, la preuve en est faite ici, on parle d'elle encore.

...Jamais je n'avais raconté la mort de cette mouche, sa durée, la lenteur, sa peur atroce, sa vérité...La précision de l'heure de la mort renvoie à la coexistence avec l'homme, avec les peuples colonisés...Elle est partout la vie.

...Je n'ai rien organisé autour de la mort de la mouche. Les murs blancs, lisses, son linceul, étaient là déjà et ont fait que sa mort était devenue un événement public...Je ne pouvais pas m'empêcher de la voir mourir...et de savoir aussi qu'on ne peut pas raconter que cette mouche a existé.

...Il y a vingt ans de ça...ce que je voyais, c'est que la mouche savait déjà que cette glace qui la traversait c'était la mort...La mort banale...la mort planétaire...Celle par les guerres, ces montagnes de guerres de la Terre...Cette mouche était morte. Cette reine. Noire et bleu.

...je voulais me sauver et je me disais en même temps qu'il fallait regarder vers ce bruit...de flambée de bois vert de la mort d'une mouche ordinaire...Autour de nous, tout écrit, la mouche, elle, elle écrit sur les murs...Elle pourrait tenir dans une page entière, l'écriture de la mouche...un jour, peut-être, au cours des siècles à venir, on lirait cette écriture...Et l'immensité d'un poème illisible se déploierait dans le ciel...On peut aussi ne pas écrire, oublier une mouche. Seulement à regarder. Voir comme à son tour, elle se débattait, d'une façon terrible...dans un ciel inconnu...Voilà, c'est tout.»

Ce massacre n'a pas été vu en direct sur nos écrans. On n'a pas montré, de minute en minute, l'atrocité de cet attentat contre la vie. Un autre écrivain, Jean Genêt, arrivé le lendemain sur les lieux, décrira dans son roman "Un captif amoureux" la stupeur qui le frappa en voyant une palestinienne pendue devant sa demeure, les doigts de ses mains coupés. Je n'en dirai pas plus. Comparer les souffrances des victimes est un exercice trop sinistre. Je ne peux qu'imaginer que cette femme-là, peut-être, était cette mouche, reine des martyrs de Sabra et Chatila, avec son hijab noir liseré de bleu.

Robert Marois

Témoignage

Le 2 octobre 2013,

Bonjour à tous nos lecteurs et lectrices,

Je veux vous faire un petit témoignage: je fais partie de l'ADDS depuis 6 ans, soit depuis 2007.

J'ai su pour cette association qu'est l'ADDS par des ami-e-s, Pierrette Grégoire et Gérald Rodier. C'est comme ça que j'ai commencé à m'impliquer.

Sur ces mots, je vous dis bonjour!

Estelle Renaud

À QUI LA VILLE?



L'action décrite dans cet article a été organisée par des militantes et militants qui se sont réunis sous une bannière collective, "À qui la ville?". L'action dont il est question a eu lieu sur un terrain privé dans le quartier St-Henri de la ville de Montréal. L'article provient du journal Le Canal, un journal populaire produit par le P.O.P.I.R.-Comité logement. Nous leur disons un gros merci d'avoir accepté de le republier dans le P'tit MOT-DIT!

Dans le numéro précédent du journal le Canal, la question « À qui la Ville ? » était posée et la réponse était promise pour le 1er juin ! Toutes et tous étaient invités à participer à une manifestation et à une action, afin de revendiquer que des terrains et des bâtiments vacants soient mis en réserve pour du logement social plutôt que pour des condos.

Le 1er juin près de 200 personnes, très majoritairement du Sud-Ouest, ont pris la rue Notre-Dame. Même si la manifestation était déclarée illégale (le règlement P-6 exige qu'on fournisse un itinéraire), les personnes ont jugé que la légitimité de leur action les autorisait pleinement à prendre la rue.

Ainsi, le groupe s'est dirigé dans l'ouest de St-Henri pour finalement s'arrêter sur un terrain vacant aux coins des rues St-Philippe et Notre-Dame. Un abri communautaire et des tentes ont été

montés sur ce site qui allait devenir le symbole de la revendication : À qui la Ville ? À nous la Ville ! À nous les sites pour le logement social !

En arrivant, les personnes présentes se sont organisées en Assemblée générale et ont affirmé collectivement leur volonté de squatter tant qu'il n'y aurait pas une réponse à leur demande. L'enthousiasme était d'autant plus grand que toutes et tous ont su que le site appartenait à Peter Sergakis, un riche propriétaire immobilier du quartier.

Ce fut le début d'un squat qui a duré 6 jours. Une belle solidarité s'est exprimée : des dizaines de personnes sont venues passer la journée, la soirée, des comités logement sont venus soutenir les squatteuses et squatteurs, la Cuisine du Peuple a prêté son matériel, les voisin-e-s ont permis qu'on utilise leur électricité pour organiser une projection de documentaires, d'autres voisin-e-s ont fourni de l'eau, ont séché le linge humide des occupant-e-s. Certaines personnes ont donné de la nourriture, des tentes et des couvertures, de la terre et des semences pour partir un jardin, etc. La buanderie du coin a laissé l'accès à sa salle de bain. La population de St-Henri a fait preuve d'une ouverture d'esprit et d'un soutien admirables.

Selon les témoignages, c'est la revendication qui a attiré la sympathie. Dans le coin de rue où avait lieu l'occupation, 2 des 4 terrains vacants ont

réemment été développés en condos ! Les gens sont exaspérés par la multiplication des condos dans le quartier. La population considère donc qu'il est tout à fait légitime de passer à l'action pour se réserver des terrains pour du logement social.

Finalement, le squat a été démantelé le 6 juin. Un nombre démesuré de policiers était mobilisé (la rue Notre-Dame était bloquée de Rose-de-Lima à de Courcelle) pour annoncer l'éviction. Les squatteurs et squatteuses ont préféré partir... pour mieux squatter d'autres terrains. D'ailleurs, le dimanche suivant, une marche « À qui la Ville ? » s'est tenue dans Villeray et le 15 juin, un collectif d'Hochelaga ouvrait un squat sur un terrain vide, en solidarité avec Saint-Henri. Cet été, plusieurs actions sont organisées derrière cette même idée comme des ateliers populaires d'urbanisme « À qui Verdun ? » ou le lancement du site « À qui la Pointe ? » dans le cadre de la campagne pour le droit au logement à Pointe-St-Charles.

Alors que les scandales qui se multiplient dans l'administration municipale semblent nous prouver que la Ville est une business et non un milieu de vie, les gens des quartiers populaires ont tout à gagner en se mobilisant pour se réapproprier leur Ville ! Reste à voir si le squat de Saint-Henri marquera un tournant dans la lutte populaire contre la gentrification !

LES COUPURES À L'UQO

Les mesures d'austérité néolibérales se font bien sentir dans les universités québécoises. La recherche et l'enseignement sont saignés à blanc pour laisser entrer toujours plus d'entreprises privées à l'intérieur des institutions d'éducation postsecondaire. Le Parti Québécois (PQ) n'est évidemment pas différent du Parti Libéral du Québec, comme on le remarque avec ses « restructurations » de services publics. Peu après les élections du 4 septembre 2012, le PQ annonçait que l'État québécois allait souffrir d'un « déficit imprévu » et que des coupures devaient avoir lieu. S'en suivirent alors plusieurs vagues de coupures consécutives au réseau des Universités du Québec (UQ), notamment en recherches. Ce sont des dizaines – voire des centaines – de millions de dollars que les différentes UQ ont perdus en recherche, en enseignement et aux services aux étudiant-e-s. Ne craignez rien, les salaires de la haute administration des universités sont cependant restés en sécurité et continuent même d'augmenter.

Très près de nous, à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), le manque de financement se fait gravement sentir. Premier détail, quelque peu anodin à première vue, que les étudiant-e-s remarquent : leurs professeur-e-s ne remettent plus de plans de cours. Si les

élèves souhaitent s'en procurer, ils n'ont qu'à l'imprimer! On a cependant vite appris que c'était un mot d'ordre des cadres de l'UQO. En deuxième temps, ici de beaucoup plus grande importance, le budget de la recherche au sein de l'Université s'est vu diminuer de moitié, passant de 360 000\$ à 180 000\$! Ceci a plusieurs conséquences.

Les enseignant-e-s ont entre autres beaucoup moins de contrats de recherches à offrir aux étudiant-e-s, étant donné que leur budget est limité de beaucoup. Ensuite, pour pallier au financement, les étudiant-e-s et chercheur-e-s doivent donner à l'université un certain montant, défini par un certain pourcentage sur la valeur totale du contrat. Autrement dit, les personnes qui souhaitent faire de la recherche se trouvent à utiliser une partie de leur temps pour trouver des commandites! Les commanditaires, privés bien sûr, donnent donc de l'argent qui, au lieu de servir à la recherche, tombe dans les poches de l'administration pour combler le déficit. Le montant minimum peut même aller jusqu'au tiers du contrat. Évidemment, mêler le privé au financement de la recherche universitaire a une conséquence grave, soit la perte d'indépendance encore plus grande des chercheur-e-s face aux sujets de leurs recherches et surtout, face aux résultats attendus. D'autres services sont aussi

touchés, notamment les services de la bibliothèque, qui a dû couper sa commande d'ouvrages ainsi que diminuer ses services internet... tout ça dans un lieu qui est supposé être un centre de développement et de transmission des connaissances.

À part ce qui est mentionné ci-haut, les informations concernant l'étendue des coupures budgétaires ne sont pas nécessairement disponibles. Ce qui est déjà connu ne présage toutefois rien de bon.

Steve



Si vous souhaitez soutenir financièrement la publication de ce journal populaire, n'hésitez pas à nous contacter ou à envoyer vos dons par la poste.



Si vous désirez recevoir le P'tit MOT-DIT! directement à votre porte, faites-nous le savoir et nous vous en posterons une copie!

18 Charlevoix
Gatineau, Québec
J8X 1P1

Téléphone
(819)770-3839

Courriel
lutter@addsgatineau.org